

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1422

24 juillet 2006

### SOMMAIRE

Altomare S.A., Luxembourg . . . . .	68251	Ladenbau Bläser Luxembourg, S.à r.l., Strassen . .	68250
Altomare S.A., Luxembourg . . . . .	68251	Lannage S.A., Luxembourg . . . . .	68253
Am Bann 3 Société Immobilière S.A., Luxem- bourg . . . . .	68241	Luxad S.A., Luxembourg . . . . .	68250
Apollo Retail (US), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	68241	Marinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	68248
Argenta-Fund Sicav, Luxembourg . . . . .	68256	Micromed S.A., Helmsange . . . . .	68249
Art-Fountain, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	68238	Morisson S.A.H., Luxembourg . . . . .	68244
(L')Atelier du Bois, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	68242	Multi Star Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	68252
Axa Im GTAA . . . . .	68254	Nova Editor S.A., Luxembourg . . . . .	68255
Ayrton S.A., Luxembourg . . . . .	68241	PanAlpina Sicav, Luxembourg . . . . .	68254
Backford Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	68247	Patron Capital Alpenherme, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	68242
Bal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	68248	Patron Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	68243
Belte S.A., Luxembourg . . . . .	68251	Patron Ku'damm Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	68244
Bond Invest Holding S.A., Oberanven . . . . .	68243	Patron Ku'damm, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	68246
Cosmic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	68246	(La) Pierre Luxembourgeoise S.A., Luxembourg .	68242
Deutsche Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	68245	Pom International S.A., Luxembourg . . . . .	68255
Dexia Fund II . . . . .	68254	Progimmo S.A., Luxembourg . . . . .	68249
Dexia Life Equities . . . . .	68236	Publications Professionnelles Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	68253
E.M.A.I.L., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	68246	Real Espana S.A., Luxembourg . . . . .	68245
Economa Europe S.A., Luxembourg . . . . .	68245	Real Espana S.A., Luxembourg . . . . .	68245
Economa Europe S.A., Luxembourg . . . . .	68245	Saila S.A., Luxembourg . . . . .	68237
Euro-Poste . . . . .	68237	SFF (Société Financière et Foncière) S.A., Luxem- bourg . . . . .	68256
Eurofinanz-Trust Internationale Finanz AG . . . . .	68236	Softwheels S.A., Oberanven . . . . .	68243
G.O. IB - Luxembourg Three Finance, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	68242	Spleen S.A., Luxembourg . . . . .	68247
Gefip Euroland Quantitatif, Sicav, Luxembourg . .	68240	Spleen S.A., Luxembourg . . . . .	68247
H Invest S.A., Luxembourg . . . . .	68243	Spleen S.A., Luxembourg . . . . .	68252
H Invest S.A., Luxembourg . . . . .	68243	Suez Lux Global Services S.A., Luxembourg . . . .	68240
HPFI Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	68247	Taninvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	68249
Immobilière Olive Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	68244	Teckel S.A., Luxembourg . . . . .	68250
Keytrade Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	68248	TF Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	68255
La Luxembourgeoise Ré, Société Anonyme de Réassurance, Luxembourg . . . . .	68241	Venitus S.A., Luxembourg . . . . .	68244
Ladenbau Bläser Luxembourg, S.à r.l., Strassen . .	68250	W.P. Stewart Holdings Fund, Sicav, Luxembourg	68210
Ladenbau Bläser Luxembourg, S.à r.l., Strassen . .	68250	Why Not S.A.H., Luxembourg . . . . .	68248
		Wycombe S.A., Luxembourg . . . . .	68249

**W.P. STEWART HOLDINGS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. W.P. STEWART HOLDINGS N.V.).**

Registered office: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 117.524.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of July.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of shareholders of W.P. STEWART HOLDINGS N.V. (the «Company»), a company established on 28 January 1982 under the name of NORTH AMERICAN CAPITAL CORPORATION N.V., under the laws of The Netherlands Antilles, whose name was changed to W.P. STEWART HOLDINGS N.V. as of 10 May 1996.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company pursuant to the laws of the Netherlands Antilles and Luxembourg (the «Meeting») was opened at 4.30 p.m.. The Meeting appointed Mr Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, as chairman of the Meeting and Mrs Valérie Schon Hesse, Managing Director of W.P. STEWART FUND MANAGEMENT S.A., professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elected as scrutineer Ms Marga van Winsen, Marketing Director of W.P. STEWART ASSET MANAGEMENT (EUROPE) N.V., residing in Warmond, The Netherlands.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the Agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Opening.

2. Explanation and ratification of the resolution of the board of supervisory directors of the Company (i) to continue the process of the transfer of the seat of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to Luxembourg subject to the terms and conditions and the Additional Measures set forth in the Explanatory Memorandum, including the fulfilment of the Conditions referred to in the aforementioned Explanatory Memorandum, and (ii) to change the current performance fee structure of the Company (an equalization on the level of the Company) into a high water mark performance fee structure as set forth in the Addendum to the Explanatory Memorandum.

3. Ratification of the seat transfer of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to Luxembourg, resolved by the board of supervisory directors of the Company and consented to by the shareholders of the Company in accordance with Netherlands Antilles law and notification that, as a consequence of the seat transfer, the Company will be considered in Luxembourg as a Luxembourg company governed by the laws of Luxembourg.

4. Restatement of the articles of association of the Company to register the Company under the name of W.P. STEWART HOLDINGS FUND, as a public limited company under the laws of Luxembourg within the meaning of the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and as investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable) and undertaking for collective investment within the meaning of the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

5. Notification of the resignation of WPSH MANAGEMENT N.V. as managing director of the Company and of each member of the board of supervisory directors of the Company in relation to the activity of the Company as a company under the laws of the Netherlands Antilles resolved by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles.

6. Discharge of WPSH MANAGEMENT N.V. as managing director of the Company and of each member of the board of supervisory directors of the Company in relation to the activity of the Company as a company under the laws of the Netherlands Antilles.

7. Appointment of the auditor of the Company.

8. Acknowledgment of the valuation report of the auditor and acknowledgement of the issued share capital of the Company.

9. Acknowledgment of the issuance of a class of shares expressed in Euro (the «Class EUR Shares») besides the existing Class USD Shares with no par value.

10. Appointment of the directors of the Company.

11. Approval of the directors' fee amounting to USD 10,000 per year for each board member, with the exception of the chairman who will receive USD 20,000 per year.

12. Authorisation of the board of directors of the Company to delegate the day-to-day management of the Company to any one director.

13. Determination of 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg as the address of the Company in Luxembourg.

14. Authorisation of any one director to undertake all necessary steps in relation to the registration of the Company with the companies register in Luxembourg upon receipt of a confirmation of removal of the Company from the companies register in Curaçao, the Netherlands Antilles.

15. Miscellaneous.

16. Closing of the Meeting.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies or the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the Company, by resolution of the board of supervisory directors of the Company on 9 August 2005 which was consented to by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles, has decided to transfer its registered office to Luxembourg with such decision coming into force by the date of the present Meeting.

IV. That, according to the confirmation of ALEXANDER & SIMON, the legal counsel of the Company under the laws of the Netherlands Antilles, residing in Willemstad, Curaçao, Netherlands Antilles, the present Meeting and the meetings of shareholders held on 10 October 2005, 11 November 2005 and 24 May 2006 had been duly convened under the applicable provisions of the laws of the Netherlands Antilles and that under the laws of the Netherlands Antilles all acts, decisions and matters have been adopted or made in order to duly resolve the transfer of the seat of the Company to Luxembourg permitting the Company to be considered as a Luxembourg company governed by the laws of Luxembourg.

V. That the bearer shareholders have been convened to the Meeting by convening notices published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», the «d' Wort» and the «Tageblatt» on 26 May and 12 June 2006, in the «Officiële Prijscourant», «Het Financieele Dagblad» and «Telegraaf» on 26 May 2006 in «Amigoe» and in the «Curacaosche Courant» on 26 May 2006 and that the registered shareholders have been convened to the Meeting by a convening notice sent per registered mail on 26 May 2006.

VI. That it appears from the attendance list that out of 528,092 shares of the Company in issue, 68,857 shares are present or represented, meaning 13% of the issued capital.

The chairman informs the Meeting that a first extraordinary general meeting of shareholders of the Company pursuant to the laws of the Netherlands Antilles and Luxembourg (the «First Meeting») with the same agenda had been convened on 24 May 2006, that the quorum requirements pursuant to the law of Luxembourg for voting the agenda items 3 and 4 of this First Meeting have not been attained and that thus the First Meeting could also not resolve on the agenda items 2 and 5 to 15 of the First Meeting as these items have been subject to an affirmative vote of the First Meeting on agenda items 3 and 4 of the First Meeting.

The Meeting being the second meeting of shareholders may, thus validly deliberate no matter how many shares are present or represented in accordance with article 67-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Then the Meeting, after deliberation, adopted unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to ratify the resolution of the board of supervisory directors of the Company (i) to continue the process of the transfer of the seat of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to Luxembourg subject to the terms and conditions and the Additional Measures set forth in the Explanatory Memorandum, including the fulfilment of the Conditions referred to in the aforementioned Explanatory Memorandum, and (ii) to change the current performance fee structure of the Company (an equalization on the level of the Company) into a high water mark performance fee structure as set forth in the Addendum to the Explanatory Memorandum.

*Second resolution*

The Meeting decides to ratify the seat transfer from the Netherlands Antilles to Luxembourg, resolved by the board of supervisory directors of the Company and consented to by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles and notes that, as a consequence of the seat transfer, the Company will be considered in Luxembourg as a Luxembourg company governed by the laws of Luxembourg.

*Third resolution*

The Meeting decides to restate the articles of association of the Company to register the Company under the name of W.P. STEWART HOLDINGS FUND, as a public limited company under the laws of Luxembourg within the meaning of the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and as investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable) and undertaking for collective investment within the meaning of the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

Although the general meeting of shareholders of the Company held on November 11, 2005, adopted the articles of association of the Company in the form presented to it in the Explanatory Memorandum, it is now proposed to change the articles of association, the differences are set out:

- in article 5: the following sentences of the second paragraph are changed as follow: «These classes may have those distinctive features as decided by the board of directors of the Company, in particular the currency in which they are denominated. The proceeds of the issue of each class of shares shall be commonly invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Company taking however into consideration the specificities of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in US-Dollar, be converted into US-Dollar and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.»

Such changes are suggested as they are considered to be in the interest of the Company.

- in article 11: the two last sentences of the first paragraph are changed as follow: «If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the valuations of a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares or in the markets on which investments are dealt in or quoted, the Company

may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of shares shall be executed on the basis of the second calculation of the net asset value per share provided however that this second valuation will be carried out on the same Valuation Day.»

Such changes have been requested by the Commission de Surveillance du Secteur Financier in Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

#### **Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name of W.P. STEWART HOLDINGS FUND (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (hereinafter the «Law of 2002»).

#### **Title II. Share capital - Shares - Net Asset Value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be the equivalent amount in US-Dollar of the amount provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of six months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the board of directors shall determine, be of different classes. These classes may have those distinctive features as decided by the board of directors of the Company, in particular the currency in which they are denominated. The proceeds of the issue of each class of shares shall be commonly invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Company taking however into consideration the specificities of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in US-Dollar, be converted into US-Dollar and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

#### **Art. 6. Form of Shares**

(1) The board of directors shall determine whether the Company shall issue shares in registered form and/or in bearer form.

Shareholders are authorised to attach a usufructuary right to the registered shares. With the previous consent of the board of directors, shareholders are authorised to attach a pledge to the registered shares.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him. Furthermore, in case of establishment or transfer of a right of usufruct on the shares or a pledge an annotation shall be inserted into the register of shareholders.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If bearer shares are to be issued, either in certificates or embodied in one global certificate, as the board of directors might decide, they will be issued in such denominations as the board of directors shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any Unpermitted Person (as described in Article 10 hereinafter).

Registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares and in accordance with the rules and regulations of the relevant clearing and settlement system, if any. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share, representation that the converting shareholder is not an Unpermitted Person (as described in Article 10 hereinafter), and issuance of one or more bearer shares or inscription on a global bearer share certificate, as the case may be, in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. A

conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share or cancellation of the inscription of the bearer shares on a global bearer share certificate, as the case may be, and, if applicable, by issuance of a written confirmation of the registered shareholding to the respective shareholder in lieu thereof, representation that the converting shareholder is not an Unpermitted Person (as described in Article 10 hereinafter), and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the board of directors, the costs of any such conversion may be charged to the shareholder requesting it.

Before shares are issued or converted, the Company may require assurances satisfactory to the board of directors that such issuance or conversion shall not result in such shares being held by an Unpermitted Person (as described in Article 10 hereinafter).

If bearer shares are issued, they shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. If certificates for bearer shares are issued, the certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the board of directors. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may determine.

(2) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected according to the rules and regulations of the relevant clearing and settlement system, if any. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration or deed, as appropriate, of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) Where shares are registered in the names of joint holders, the Company will accept instructions only from the joint holders or from the representative designated jointly by the joint holders to represent such shares towards the Company. The failure to the above requirement implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(5) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the distributions and/or net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

**Art. 7. Issue of Shares.** The board of directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time at the applicable net asset value without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these articles of association (the «Articles»).

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class, as determined in compliance with the provisions of Article 11 hereof as of such Valuation Day (as defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within three business days after the relevant Valuation Day.

The board of directors will delegate to WPSH MANAGEMENT S.A. the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them in accordance with Article 17 of these Articles. If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their subscription whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) and provided that such securities comply with the investment policy and restrictions of the Company as described in the sales documents for the shares. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 12 hereof.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors,

then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if on any given Valuation Day redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 9 hereof exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue of a specific class, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board of directors considers to be in the best interests of the Company.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

In the event that for any reason the value of the net assets of the Company has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation or in order to proceed to an economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares at least thirty days prior to the Valuation Day at which the redemption shall take effect. Registered holders shall be notified in writing. The Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless all such shareholders and their addresses are known to the Company.

The Company may, in certain cases, subject to the fair and equal treatment of the remaining shareholders of any class of shares and by agreement with the redeeming shareholder, effect payment for redeemed shares by an in specie transfer, of securities and/or other assets. In the event that a redemption of shares is effected by way of an in specie transfer any associated transfer costs may be charged to the redeeming shareholder, provided that the market value of such securities and other assets will be verified by a special report of the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé), at the expense of the redeeming shareholder. The board of directors may waive any redemption fee otherwise payable under such circumstances if the board of directors, in its sole discretion, determines that other shareholders are not harmed by such redemption in specie.

All redeemed shares shall be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Valuation Day.

The board of directors may set restrictions i.a. as to the frequency, terms and conditions of conversions and subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

#### **Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares**

(1) The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws) (an «Unpermitted Person»).

Specifically, but without limitation, the Company may restrict, subject to the provisions of paragraph 2 of this Article, the ownership of shares in the Company by any U.S. person, as defined in this Article, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and

C.- decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares and the purchase of shares by such person was approved by the board of directors, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(a) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the bearer share certificate(s) or the inscription of the bearer shares on the global bearer share certificate, as the case may be, shall be cancelled.

(b) The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company immediately preceding the date of the purchase notice as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(c) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following the date of the purchase notice. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following the date of the purchase notice. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company relating to the relevant class or classes of shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(d) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

(2) Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» means a resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or on estate or trust other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of citizenship, domicile, sites or residence if under the income tax laws of the United States of America from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. persons or any such other person or persons defined as a «U.S. person» under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933, as amended (the «1933 Act») or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time.

U.S. person as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Notwithstanding the restrictions on ownerships of shares referred to in paragraph (1) of this Article, the Company may arrange or permit the issue of shares to a limited number of «qualified investors» in the United States (the «Qualified U.S. Person(s)») provided that the number of Qualified U.S. Persons shall not exceed such number as the Company shall determine from time to time with a view to precluding the Company from being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, from being required to register the shares under the 1933 Act or from causing the assets of the Company to be «plan assets» for the purposes of the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended («ERISA») or in the absence of the above mentioned determination, 100.

**Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per share of each class of shares shall be expressed in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant class and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day, by the total number of shares in the relevant class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the board of directors shall determine and may become publicly available one or more business days following the Valuation Day. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the valuations of a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares or in the markets on which investments are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of shares shall be executed on the basis of the second calculation of the net asset value per share provided however that this second valuation will be carried out on the same Valuation Day.

The valuation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;

6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of each security or other asset which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its last available closing price on the stock exchange which is normally the principal market for such security.

(c) The value of each security dealt in on any other regulated market that operates regularly, is recognized and is open to the public (a «Regulated Market») will be based on its last available price.

(d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the board of directors.

(e) The liquidating value of forward contracts not traded on stock exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of forward contracts traded on stock exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on stock exchanges and Regulated Markets on which the particular forward contracts are traded by the Company; provided that if a forward contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable.

(f) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a class of shares will be converted into the reference currency of such class of shares at the rate of exchange on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

The board of directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

1) all loans, bills and accounts payable;

2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);

4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company ;

5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the board of directors, as well as such amount (if any) as the board of directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to formation expenses, fees payable to its investment manager and adviser, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, registrar and transfer agent, distributors, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration (if any) of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the costs of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, in-



terest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateable for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

a) The assets attributable to different classes of shares shall be commonly invested pursuant to the investment policy set forth in the sales documents of the Company. Classes of shares may be defined from time to time by the board of directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific distribution fee structure, and/or (v) specific types of investors entitled to subscribe the relevant classes of shares, and/or (vi) a specific currency, and/or (vii) any other specific features applicable to one class;

b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company established for that class of shares, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets attributable to the class of shares to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such class or classes shall be applied to the Company subject to the provisions of this Article;

c) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same class of shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant class of shares;

d) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular class of shares or to any action taken in connection with an asset of a particular class of shares, such liability shall be allocated by the Company to such class;

e) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant class of shares shall be valued after taking into account the rate of exchange on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.** With respect to each class of shares, the net asset value per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a month at a frequency determined by the board of directors, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Day».

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of shares from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such class of shares quoted thereon;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the board of directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of shares would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class of shares;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such class of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the board of directors, be effected at normal rates of exchange;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such class of shares cannot promptly or accurately be ascertained;

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company;

g) during any period when the market of a currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated is closed other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted.

h) during any period when political, economic, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control and responsibility of the Company prevent the Company from disposing of the assets, or determining the net asset value of the Company in a normal and reasonable manner;

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

### Title III. Administration and supervision

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be re-elected. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, if any, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board of directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the person who will chair the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors or by the secretary or any other authorized person.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that at any meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar

means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 17. Delegation of Power.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.

In relation thereto, the Company may from time to time enter into an agreement with a Luxembourg management company by which it may delegate the day to day operations of the Company concerning investment management, central administration and distribution services to this management company with, as the case may be, the right of the management company to sub-delegate its powers. Furthermore, the Company or the appointed management company, as the case may be, may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management or advisory agreement(s) according to which the above mentioned company or any other company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 18 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management or advisory agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

**Art. 19. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

**Art. 20. Directors' fees and indemnification of Directors and Officers.** The general meeting of shareholders of the Company may grant the directors, as remuneration for their activities, a fixed annual sum, in the form of directors' fees, which shall be booked under the Company's overheads and distributed among the members of the board of directors, at its discretion.

In addition, the directors may be paid for expenses incurred on behalf of the Company insofar as these are considered as reasonable.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a director or officer in defending any action, suit or proceeding to which the above paragraph might apply shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action,

suit or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of such director or officer to repay such amount if it shall ultimately be determined that such person is not entitled to be indemnified by the Company as provided in this Article. Any advancement of expenses shall not be deemed exclusive of any other rights which the director or officer may be entitled.

**Art. 21. Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2002.

#### **Title IV. General Meetings - Accounting Year - Distributions**

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the 25th day in the month of March, at 3.00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

If bearer shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the board of directors may decide.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The holders of bearer shares are obliged, in order to be admitted to the general meetings, to deposit a written declaration with an institution specified in the convening notice at least five clear days prior to the date of the meeting. Such declaration must be issued by an allied institution of the relevant clearing and settlement system and says that the number of bearer shares mentioned in such declaration belongs to the collective depot of that allied institution of the relevant clearing and settlement system and that the person mentioned in the declaration is a participant in that allied institution's collective depot for the quantity of bearer shares mentioned in that declaration.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of the Company are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.** The shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class or classes in compliance with Article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law of 1915»).

**Art. 24. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 25. Distributions.** The general meeting of shareholders of the class or classes issued shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the board of directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class or classes of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### Title V. Final provisions

**Art. 26. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the «custodian»).

The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2002.

If the custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the custodian, but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 27. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 29 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to a general meeting of shareholders by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by the simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall also be referred to a general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days as from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Furthermore, the Company shall automatically be liquidated in the event that the custodian ceases to perform its duties and if the custodian has not been replaced within two (2) months with the approval of the competent supervisory authority.

**Art. 28. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 29. Amendments to the Articles.** These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915.

**Art. 30. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915 and the Law of 2002, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Fourth resolution*

The Meeting notes the resignation of WPSH MANAGEMENT N.V. as managing director of the Company and of each member of the board of supervisory directors of the Company in relation to the activity of the Company as a company under the laws of the Netherlands Antilles resolved by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles.

#### *Fifth resolution*

The Meeting decides to grant discharge to WPSH MANAGEMENT N.V. as managing director of the Company and to each member of the board of supervisory directors of the Company in relation to the activity of the Company as a company under the laws of the Netherlands Antilles.

#### *Sixth resolution*

The Meeting decides to appoint ERNST & YOUNG S.A. as auditor of the Company for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2006.

*Seventh resolution*

The Meeting decides to acknowledge the valuation report of the auditor who has verified the value of the assets of the Company amounting to USD 825,754,071;

The conclusion of the valuation report is the following:

«On the basis of our procedures, nothing come to our attention, that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the net asset value of the shares to be issued.»

This valuation report will remain annexed to the present deed.

The Meeting decides to acknowledge the issued capital of the Company and acknowledges that the capital of the Company prior to the seat transfer consisted of the following number of shares in issue: 528,092 with a net asset value per share of USD 1,563.62.

The Meeting further acknowledges that the board of directors of the Company is entitled to proceed to a stock split resulting in a split of one existing share into ten new shares.

*Eighth resolution*

The Meeting acknowledges that the board of directors of the Company may, at its own discretion and by resolution of the board of directors of the Company, issue a class of shares expressed in Euro (the «Class EUR Shares») besides the Class USD Shares with no par value.

*Ninth resolution*

The Meeting considers that:

a. the extra ordinary meeting of shareholders of the Company held on October 10th 2005, has appointed Mr M.B. Bolle, Mr. D.M.F. Brunner, Mr. H.B. Smith, Mr. J.C. Russell and Mr. W.P. Stewart as directors of the Company as per the time the seat transfer becomes effective;

b. Mr. H.B. Smith has since then decline his appointment as director to the Company as from July 1st, 2006;

c. Consequently, the Meeting wants to appoint another director in his place.

Therefore, the Meeting decides to confirm that the following persons are appointed as directors of the Company as of today for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2011:

Mr. Martin B. Bolle, company director, born in Rotterdam on February 12, 1939, residing in Wassenaar, Netherlands, at Bremhorstlaan 9, 2244 EN Wassenaar.

Mr. Dominik M.F. Brunner, Director of DOMINIK M. BRUNNER & PARTNERS, LP., Guernsey, born in Basel, Switzerland, on November 19, 1953, residing in Muri/Be, Switzerland, at Dunantstrasse 60, CH-3074 Muri/Bern.

Mr. John C. Russell, EO of W.P. STEWART CO, LTD, Bermuda, born Pikeville, North Carolina, USA, on November 12, 1934, residing in Hamilton, at 16 East Point Lane, Hamilton FL04, Bermuda.

Mr. William P. Stewart, Director and Chairman of W.P. STEWART & CO., LTD, Bermuda, born in New York, USA on April 9, 1937, residing in Paget, at 12 Grape Bay Drive, Paget PG06, Bermuda

The Meeting further decides, in addition to the directors appointed hereabove, to appoint as of today the following person as director of the Company for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2011:

Mrs. Susan G. Leber, Chief Financial Officer of W.P. STEWART & CO., LTD., Bermuda, born in Brooklyn, NY, USA, on August 3, 1966, residing in Staten Island, at 82 Stafford Avenue, Staten Island NY 10312.

*Tenth resolution*

The Meeting approves to pay to each member of the board of directors of the Company a fee amounting to USD 10,000 per year, with the exception of the chairman of the board of directors who will receive USD 20,000 per year.

*Eleventh resolution*

In compliance with Article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting authorises the board of directors of the Company to delegate the day-to-day management of the Company to any one director.

*Twelfth resolution*

The Meeting determines 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg as the address of the Company in Luxembourg.

*Thirteenth resolution*

The Meeting authorises any one director to undertake all necessary steps in relation to the registration of the Company with the companies register in Luxembourg upon receipt of a confirmation of removal of the Company from the companies register in the Netherlands Antilles.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier juillet.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de W.P. STEWART HOLDINGS N.V. (la «Société»), une société constituée le 28 janvier 1982 sous le nom de NORTH AMERICAN CAPITAL CORPORATION N.V., selon les lois des Antilles Néerlandaises, dont le nom a été changé en W.P. STEWART HOLDINGS N.V. le 10 mai 1996.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, conformément aux lois des Antilles Néerlandaises et du Luxembourg (l'«Assemblée») s'est ouverte à 16 heures 30. L'Assemblée a nommé M. Claude Niedner, avocat, résident à Luxembourg, comme président de l'Assemblée et Mme Valérie Schon Hesse, Managing Director de W.P. STEWART FUND MANAGEMENT S.A. résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mlle Marga van Winsen, Marketing Director de W.P. STEWART ASSET MANAGEMENT (EUROPE) N.V., résidant à Warmond aux Pays-Bas.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Ouverture.
  2. Explication et ratification de la décision du conseil des directeurs de surveillance (board of supervisory directors) de la Société (i) de poursuivre l'opération de transfert du siège social de la Société de Curaçao, les Antilles Néerlandaises, au Luxembourg, sous réserves des termes et conditions et des Mesures Additionnelles (Additional Measures) prévus dans le Mémoire explicatif (Explanatory Memorandum), incluant la réalisation des Conditions (Conditions) auxquelles il est fait référence dans le Mémoire explicatif (Explanatory Memorandum) ci-avant mentionné, et (ii) de modifier l'actuelle structure de la commission de performance de la Société (une égalisation au niveau de la Société) en une structure de commission de performance élevée (high water mark performance fee structure) telle qu'établie dans l'Addendum du Mémoire explicatif (Explanatory Memorandum).
  3. Ratification du transfert du siège social de la Société du Curaçao, les Antilles Néerlandaises, à Luxembourg, décidé par le conseil des directeurs de surveillance (board of supervisory directors) de la Société et agréé par les actionnaires de la Société conformément au droit des Antilles Néerlandaises et notification que, en conséquence du transfert du siège social, la Société sera considérée au Luxembourg comme une société luxembourgeoise régie par les lois du Luxembourg.
  4. Refonte des statuts de la Société en vue d'enregistrer la Société sous la dénomination W.P. STEWART HOLDINGS FUND, en tant que société anonyme de droit luxembourgeois au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en tant que société d'investissement à capital variable et organisme de placement collectif au sens de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.
  5. Notification de la démission de WPSH MANAGEMENT N.V. en tant que directeur général de la Société et de chaque membre du conseil des directeurs de surveillance de la Société, dont les fonctions étaient liées à l'activité de la Société en tant que société de droit des Antilles Néerlandaises décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 Octobre 2005 aux Antilles Néerlandaises.
  6. Décharge de WPSH MANAGEMENT N.V. en sa qualité de directeur général de la Société et de chaque membre du conseil des directeurs de surveillance (board of supervisory directors) de la Société pour l'activité de la Société exercée en tant que société de droit des Antilles Néerlandaises.
  7. Nomination du réviseur de la Société.
  8. Approbation du rapport d'évaluation du réviseur et reconnaissance du capital social émis de la Société.
  9. Approbation de l'émission d'une classe d'actions en euro (les «Actions de la Classe EUR») en sus des Actions de la Classe USD sans valeur nominale déjà existantes.
  10. Nomination des administrateurs de la Société.
  11. Approbation des émoluments des administrateurs de la Société s'élevant à USD 10.000 par an pour chaque membre du conseil, à l'exception du président qui recevra USD 20,000 par an.
  12. Autorisation à donner au conseil d'administration de la Société de déléguer la gestion journalière de la Société à l'un quelconque de ses administrateurs.
  13. Détermination de l'adresse de la Société au Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.
  14. Autorisation à donner à l'un quelconque des administrateurs de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'enregistrement de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, dès réception de la confirmation de la radiation de la Société du registre de commerce et des sociétés de Curaçao, les Antilles Néerlandaises.
  15. Divers.
  16. Clôture de l'Assemblée.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être remise en même temps aux autorités d'enregistrement.
- III. Que la Société, par une décision du conseil des directeurs de surveillance (board of supervisory directors) de la Société du 9 août 2005 qui a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 Octobre 2005 aux Antilles Néerlandaises, a décidé de transférer son siège social à Luxembourg, cette décision prenant effet à la date de l'Assemblée.

IV. Que conformément à l'attestation de ALEXANDER & SIMON, conseil juridique de la Société pour le droit des Antilles Néerlandaises, résidant à Willemstad, Curaçao, Antilles Néerlandaises, la présente Assemblée ainsi que les assemblées des actionnaires tenues les 10 octobre 2005, 11 novembre 2005 et 24 mai 2006 ont été régulièrement convoquées selon les dispositions applicables de la loi des Antilles Néerlandaises et qu' en vertu de la loi des Antilles Néerlandaises tous les actes, décisions et sujets ont été adoptés ou pris afin de dûment décider le transfert du siège de la Société au Luxembourg et de permettre à la Société d'être considérée comme une société Luxembourgeoise régie par les lois du Luxembourg.

V. Que les titulaires d'actions au porteur ont été convoqués à l'Assemblée par notification au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au «d' Wort» et au «Tageblatt» les 26 mai et 12 juin 2006, aux «Officiële Prijscourant», «Het Financieele Dagblad» et «Telegraaf» le 26 mai 2006, dans le «Amigoe» et le «Curacaosche Courant» le 26 mai 2006 et que les actionnaires nominatifs ont été convoqués à l'Assemblée par lettre recommandée envoyée le 26 mai 2006.

VI. Qu'il apparaît de ladite liste de présence que sur les 528.092 actions en circulation de la Société, 68.857 actions sont présentes ou représentées, soit 13% du capital social.

Le président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société conformément aux lois des Antilles Néerlandaises et du Luxembourg (la «Première Assemblée») ayant le même ordre du jour a été convoquée pour le 24 mai 2006, que les conditions de quorum requises par les lois du Luxembourg pour voter les points 3 et 4 de l'ordre du jour de la Première Assemblée n'ont pas été remplies et qu'ainsi la Première Assemblée ne pouvait pas voter les points 2 et 5 à 15 de l'ordre du jour de la Première Assemblée étant donné que ces points de l'ordre du jour étaient conditionnés par un vote affirmatif de la Première Assemblée sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour de la Première Assemblée.

L'Assemblée étant la deuxième assemblée d'actionnaires pourra donc délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ensuite, l'Assemblée, après délibérations, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de ratifier la décision du conseil des directeurs de surveillance (board of supervisory directors) de la Société (i) de poursuivre l'opération de transfert du siège social de la Société de Curaçao, les Antilles Néerlandaises, au Luxembourg, sous réserves des termes et conditions et des Mesures Additionnelles (Additional Measures) prévus dans le Mémoire explicatif (Explanatory Memorandum), incluant la réalisation des Conditions (Conditions) auxquelles il est fait référence dans le Mémoire explicatif (Explanatory Memorandum) ci-avant mentionné, et (ii) de modifier l'actuelle structure de la commission de performance de la Société (une égalisation au niveau de la Société) en une structure de commission de performance élevée (high water mark performance fee structure) telle qu'établie dans l'Addendum du Mémoire explicatif (Explanatory Memorandum).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de ratifier le transfert du siège social des Antilles Néerlandaises au Luxembourg, décidé par le conseil des directeurs de surveillance (board of supervisory directors) de la Société et agréé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 Octobre 2005 aux Antilles Néerlandaises et prend acte de ce que, en conséquence du transfert du siège social, la Société sera considérée au Luxembourg comme une société luxembourgeoise régie par les lois du Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de refondre les statuts de la Société en vue d'enregistrer la Société sous la dénomination W.P. STEWART HOLDINGS FUND, en tant que société anonyme de droit luxembourgeois au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en tant que société d'investissement à capital variable et organisme de placement collectif au sens de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Bien que l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 11 novembre 2005 ait adopté les statuts de la Société en la forme qui lui était présentée dans l'«Explanatory Memorandum», il est dorénavant proposé de modifier les statuts, les modifications sont exposées:

- à l'article 5: les phrases suivantes du second paragraphe sont modifiées comme suit: «Ces catégories peuvent avoir différentes caractéristiques comme le conseil d'administration de la Société l'aura décidé, et plus particulièrement la devise dans laquelle elles sont libellées. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera généralement investi dans des valeurs mobilières cessibles de toute nature et dans des autres avoirs autorisés par la loi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour la Société prenant toutefois en considération les spécificités de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s), sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.»

Ces modifications sont suggérées car elles sont considérées comme étant dans l'intérêt de la Société

- à l'article 11: les deux dernières phrases du premier paragraphe sont changées ainsi qu'il suit: «Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel d'estimations d'une partie substantielle des investissements attribuables à la catégorie d'actions concernée ou sur les marchés sur lesquels les investissements sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société. Dans un tel cas, des instructions pour la souscription, rachat ou conversion des actions seront exécutées sur la base d'un second calcul de la valeur nette d'inventaire par action à condition que cette seconde évaluation soit faite le même jour d'évaluation.»



Ces modifications ont été demandées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg.  
Les statuts de la Société doivent désormais être lus comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de W.P. STEWART HOLDINGS FUND (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux États-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales ; ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, (ci-après la «Loi de 2002»).

### **Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

**Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme totale des actifs nets de la Société, établis conformément à l'article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera équivalent au montant en US Dollar prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euro (EUR 1.250.000,-). Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société en tant qu'organisme de placement collectif de droit luxembourgeois.

Les actions à émettre conformément à l'article 7 ci-dessous pourront, au choix du conseil d'administration, être de différentes catégories. Ces catégories peuvent avoir différentes caractéristiques comme le conseil d'administration de la Société l'aura décidé, et plus particulièrement la devise dans laquelle elles sont libellées. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera généralement investi dans des valeurs mobilières cessibles de toute nature et dans des autres avoirs autorisés par la loi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour la Société prenant toutefois en considération les spécificités de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s), sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en US dollar, convertis en US dollar et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les catégories d'actions.

### **Art. 6. Forme des Actions**

(1) Le conseil d'administration déterminera si la Société émettra des actions nominatives et/ou au porteur.

Les actionnaires sont autorisés à attacher un droit d'usufruit aux actions nominatives. Avec l'accord préalable du conseil d'administration, les actionnaires sont autorisés à attacher un gage aux actions nominatives.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ledit registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient. En outre, en cas d'établissement ou de transfert d'un droit d'usufruit ou d'un gage sur les actions, une annotation doit être insérée au registre des actionnaires.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le registre des actionnaires prouve la propriété des actions nominatives y relatives. L'actionnaire pourra recevoir une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

En cas d'émission d'actions au porteur, soit en plusieurs certificats soit rassemblées au sein d'un certificat global, comme le décidera le conseil d'administration, ces actions seront émises et libellées ainsi que le conseil d'administration le préconise et le(s) certificat(s) doivent faire apparaître sur leur face que ces actions ne pourront être transférées à une Personne Non Autorisée (comme il est décrit à l'article 10 ci-après).

Les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées et en conformité avec les règles du système de compensation et de règlement, si il en existe. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par l'annulation des actions nominatives, indiquant que l'actionnaire convertisseur n'est pas une Personne Non Autorisée (comme il est décrit à l'article 10 ci-après) et par l'émission d'une ou de plusieurs actions au porteur ou selon les cas, de l'inscription d'actions au porteur dans un certificat global en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par l'annulation des actions au porteur ou par l'annulation de l'inscription d'actions au porteur dans un certificat global si tel est le cas, et, s'il y a lieu, par l'émission d'une confirmation écrite de l'actionnariat

nominatif à l'actionnaire correspondant en leur lieu et place, l'actionnaire convertisseur ne devant pas être une Personne Non Autorisée (comme il est décrit à l'article 10 ci-après) et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire par décision du conseil d'administration.

Avant que les actions ne soient émises ou converties, la Société peut demander, d'une manière que le conseil d'administration considère comme satisfaisante, l'assurance qu'une telle émission ou conversion n'aboutira pas à ce que de telles actions soient détenues par une Personne Non Autorisée (comme il est décrit à l'article 10 ci-après).

Si des actions au porteur sont émises, elles seront signées par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Si des certificats pour des actions au porteur sont émis, ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

(2) En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera en conformité avec les règles du système de compensation et de règlement, si il en existe. Le transfert d'actions nominatives se fera, selon les cas, par une déclaration de transfert écrite ou par acte, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

(3) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à tout autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(4) Lorsque une ou plusieurs action(s) est/sont enregistrée(s) au nom de détenteurs conjoints, la Société acceptera des instructions uniquement de ces détenteurs conjoints, ou de leur représentant, désigné conjointement par les détenteurs conjoints afin de représenter la/les action(s) vis-à-vis de la Société. L'inaccomplissement de ces exigences entraîne la suspension de tous les droits attachés à de telle(s) action(s).

(5) La Société peut décider d'émettre des coupures d'actions. Une coupure d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une portion correspondante au prorata dans la distribution et /ou des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le conseil d'administration est autorisé sans limitation à émettre, un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, à tout moment à la valeur nette d'inventaire applicable, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, selon les termes et procédures prévus par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites prévues par la loi ou les statuts (les «Statuts»)

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une catégorie; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix de chaque action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément à la disposition de l'article 11 ci-dessous du Jour d'Evaluation (tel que défini dans l'article 12 ci-dessous) conformément avec la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration. Ce prix sera majoré en fonction des commissions de vente applicables, telles qu'approuvées par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans trois jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation concerné.

Le conseil d'administration pourra déléguer à WPSH Management S.A., la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer conformément à l'article 17 de ces Statuts. Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur souscription tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces valeurs soient compatibles avec la politique d'investissement et de restrictions de la Société prévues dans les documents de vente des actions. Tous les frais encourus en relation avec la contribution en nature d'actions devront être supportés par les actionnaires concernés.

**Art. 8. Rachat des Actions.** Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les termes et procédures fixés par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période maximale prévue dans les documents de vente des actions et qui n'excédera pas dix jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation concerné, conformément à la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration, pourvu que les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'article 12 ci-dessous.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette catégorie d'actions.

En outre, si à un Jour d'Evaluation déterminé, les demandes de rachat faites conformément à cet article et les demandes de conversion faites conformément à l'article 9 ci-dessous dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une catégorie d'actions déterminée, le conseil d'administration peut décider que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera reporté pendant une période et aux conditions déterminées par le conseil d'administration, eu égard à l'intérêt de la Société.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets de la Société aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel la Société ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou en cas d'un changement important de la situation économique ou politique, ou afin de procéder à une rationalisation économique, le conseil d'administration peut décider de racheter toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s), à la valeur nette d'inventaire par action calculée le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et frais réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) au moins trente jours avant le Jour d'Evaluation lors duquel le rachat prendra effet. Les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. La Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration, à moins que tous ces actionnaires et leurs adresses ne soient connus de la Société.

La Société, peut, dans certains cas, sous réserve du traitement égal et juste des actionnaires restants de toutes catégories d'actions et avec l'accord de l'actionnaire acheteur, effectuer le paiement pour les actions rachetées par un transfert en espèce de valeurs mobilières et/ou d'autres actifs. Dans le cas où un rachat d'actions est effectué par un transfert en espèce, tous les frais associés à ce transfert seront mis à la charge de l'actionnaire acheteur, à condition que la valeur de marché de telles valeurs mobilières et autres actifs soit vérifiée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société, aux frais de l'actionnaire acheteur. Le conseil d'administration peut renoncer à tous frais de rachat autrement dus dans de telles circonstances, si le conseil d'administration, à sa discrétion, considère que ce rachat en espèce ne porte pas atteinte aux autres actionnaires.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** Tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une catégorie en actions à une autre catégorie en conformité avec les termes et procédures prévues par le conseil d'administration dans les documents de vente d'actions, dans les limites prévues par la loi et les Statuts.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Evaluation.

Le conseil d'administration pourra imposer des restrictions quant à la fréquence, les modalités et conditions des conversions et il pourra les soumettre au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette catégorie.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée, seront annulées.

#### **Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions**

(1) La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales) (une «Personne Non Autorisée»).

La Société pourra notamment, sans limitation, restreindre, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 de cet article, la propriété de ses actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet article, et à cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence [d'attribuer la propriété] d'actions à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande l'inscription du transfert sur le registre, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaire, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

D. - lorsqu'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société et que l'achat d'actions par cette personne a été approuvé par le conseil d'administration, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette cession à la Société

dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(a) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la société.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actions nominatives; s'il s'agit d'actions au porteur, le(s) certificat(s) d'actions au porteur ou l'inscription d'actions au porteur dans un certificat global selon le cas, seront annulés.

(b) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat, tel que prévu à l'article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(c) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une Banque au Luxembourg ou ailleurs (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la date de l'avis d'achat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de recevoir de la banque le prix déposé (sans intérêts) à la banque après la date de l'avis d'achat. Au cas où le prix de rachat payable à un actionnaire en vertu de ce paragraphe n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société établi en relation avec la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(d) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

(2) Le terme «ressortissant des Etats-Unis», tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie selon les lois d'un Etat, commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute firme, société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de son site ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme ressortissant(s) des Etats-Unis d'Amérique selon la «Regulation S» promulguée par le «United States Securities Act» de 1933, telle que modifiée (le «1933 Act») ou dans le «United States Internal Revenue Code de 1986», tels que modifiés périodiquement.

Le terme ressortissant des Etats-Unis d'Amérique tel qu'employé dans les présents Statuts ne comprend ni les souscripteurs des actions de la Société émises lors de la constitution de cette Société quand ces souscripteurs détiennent ces actions, ni tout marchand de valeurs mobilières qui acquiert ces actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

En dépit des restrictions sur la propriété des actions en référence au paragraphe (1) de ces Statuts, la Société peut autoriser ou organiser l'émission d'actions à un nombre limité d'«investisseurs qualifiés» aux Etats-Unis (les «Personnes Américaines Qualifiées») à condition que le nombre de Personnes Américaines Qualifiées ne dépasse pas le nombre limité que la Société déterminera de temps à autre tout en évitant que la Société soit obligée de s'enregistrer comme une société d'investissement en conformité avec le «United States Investment Company Act of 1940», et d'être obligée d'enregistrer les actions en conformité avec le 1933 Act ou de provoquer la qualification de «plan assets» des avoirs de la Société de selon the United States Employee Retirement Income Security Act de 1974, telle que modifié («ERISA») ou en l'absence des résolutions susmentionnées, 100.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) de la catégorie concernée et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette catégorie d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre total d'actions de cette catégorie en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise de référence concernée tel que le conseil d'administration le déterminera et deviendra accessible au public un ou plusieurs jours ouvrables suivant la Date d'Evaluation. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel d'estimations d'une partie substantielle des investissements attribuables à la catégorie d'actions concernée ou sur les marchés sur lesquels les investissements sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société. Dans un tel cas, des instructions pour la souscription, rachat ou conversion des actions

seront exécutées sur la base d'un second calcul de la valeur nette d'inventaire par action à condition que cette seconde évaluation soit faite le même Jour d'Évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par elle, (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe (a) ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou par des procédés similaires);
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts cumulés sur les actifs productifs d'intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance ou cumulés tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être payée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur de toute valeur mobilière ou de tout autre actif qui est négociée ou cotée sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant son dernier cours disponible sur la bourse qui constitue normalement le marché principal pour cette valeur mobilière.

(c) La valeur de toute valeur mobilière ou de tout autre avoir qui est négociée sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier qui est reconnu et ouvert au public (un «Marché Réglementé») sera basée sur son dernier cours disponible .

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi par le conseil d'administration

(e) La valeur de liquidation des, contrats à terme (forward contracts) qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés équivalra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le conseil d'administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme (forward contracts) négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme (forward contracts) sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat à terme (forward contracts) ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

(f) Toutes les autres valeurs mobilières et autres actifs seront évalués à leur valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi selon les procédures établies par le conseil d'administration.

La valeur de tous les actifs et passifs non exprimés dans la devise de référence d'une catégorie d'actions sera convertie dans la devise de référence de cette catégorie d'actions au taux de change du Jour d'Évaluation concerné. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par et selon les procédures fixées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts cumulés sur les emprunts de la Société (y compris tous les droits et frais cumulés pour l'engagement à ces emprunts);
- 3) toutes les dépenses provisionnées ou à payer (y compris les dépenses administratives, les dépenses de conseil et de gestion, des dépenses d'incitation, des frais de dépôt et les frais d'agent administratif);
- 4) toutes les dettes connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, (le cas échéant,) toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil

d'administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute dette éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront mais qui ne se limiteront pas aux frais de constitution, les commissions payables au gestionnaire et conseil en investissements, y compris, le cas échéant, les frais de performance, les frais et commissions payables aux comptables et réviseurs, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, enregistreur et de transfert, distributeurs, à l'agent de cotation, à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des administrateurs (le cas échéant) ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Les actifs seront affectés comme suit:

a) Les avoirs attribuables à différentes catégories d'actions devront être généralement investies en considération de la politique d'investissement prévue dans les documents de vente de la Société. Le conseil d'administration peut établir périodiquement des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution et/ou (v) des catégories d'investisseurs spécifiques ayant le droit de souscrire aux catégories d'actions concernées, et/ou (vi) une devise spécifique, et/ou (vii) tout autre caractéristique spécifique applicable à une catégorie d'actions;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie d'actions seront attribués dans les livres de la Société établis pour cette catégorie d'actions et, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de attribuables à la catégorie des actions à émettre, et les avoirs, dettes, revenus et frais relatifs à cette ou ces catégorie(s) seront attribués à la Société, conformément aux dispositions de cet article;

c) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même catégorie d'actions à laquelle appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la catégorie d'actions correspondante;

d) Lorsque la Société supporte un engagement qui est relatif à un avoir d'une catégorie d'actions déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec les avoirs d'une catégorie d'actions déterminée, cet engagement sera attribué par la Société à cette catégorie;

e) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et déterminations devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de grosse négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une banque, société ou autre organisation que le conseil d'administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes immédiatement après l'heure fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel un tel rachat est réalisé, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de l'heure, fixée par le conseil d'administration, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence de la catégorie d'actions concernée, seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au Jour d'Evaluation. Si des telles cotations ne sont pas disponibles, le taux d'échange sera déterminé avec prudence et bonne foi et selon les procédures fixées par le conseil d'administration; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir tout élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un actif de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un actif de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans l'actif de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.** Dans chaque catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix de souscription, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par mois à la fréquence que le conseil d'administration décidera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «jour d'Evaluation».

La Société peut temporairement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette catégorie d'actions est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues pourvu que telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable à la catégorie concernée; ou

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du conseil d'administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à une catégorie d'actions ou ne peut les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie d'actions ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'une catégorie d'actions sont hors de service;

d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'une catégorie ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;

e) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société, attribuables à une catégorie d'actions donnée, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés;

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société;

g) lors de toute période au cours de laquelle le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des avoirs de la Société est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

h) lors de toute période au cours de laquelle des événements d'ordre politique, économique, militaire, monétaire ou fiscal en-dehors du contrôle et de la responsabilité de la Société empêchent la Société de disposer de ses avoirs ou de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire de façon normale et raisonnable.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant une catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre catégorie d'actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

### **Titre III. Administration et surveillance**

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le cas échéant, le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence

seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou par le secrétaire et toute autre personne autorisée à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du conseil d'administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social de la Société, conformément à la politique d'investissement telle que prévue à l'article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le conseil d'administration et qui peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

A cet égard, la Société pourra à tout moment conclure un contrat avec une société de gestion luxembourgeoise par lequel elle pourra déléguer les opérations de gestion journalière de la Société concernant la gestion de l'investissement, l'administration centrale et les services de distribution à cette société de gestion, et cette dernière pourra, selon le cas, sous déléguer ses pouvoirs. En outre, la Société ou la société de gestion désignée peut, selon le cas, conclure un ou plusieurs contrat(s) de gestion ou conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère en vertu duquel la société susmentionnée ou toute autre société préalablement approuvée par elle, fournira à la Société des conseils et recommandations concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 18 des présents Statuts. En outre, cette société pourra, sur une base journalière et sous le contrôle et la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société, acheter et vendre des valeurs mobilières ou gérer autrement les avoirs de la Société. Le contrat de gestion prévoira les modalités de résiliation du contrat qui sera autrement conclu pour une durée indéterminée.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements.

La Société est autorisée (i) d'utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments sont utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (ii) d'utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

**Art. 19. Intérêt Opposé.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la



même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Gestionnaire, le dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

**Art. 20. Jetons de présence, Indemnisation des Administrateurs et Fondé de pouvoir.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société pourra accorder aux administrateurs, comme rémunération pour leurs activités, une somme fixe annuelle, sous la forme de jetons de présence qui sera retenue au titre des frais généraux de la Société et distribuée entre les membres du Conseil d'Administration, à sa discrétion.

De plus, les administrateurs pourront être remboursés pour leurs dépenses occasionnées pour le compte de la Société, dès lors qu'elles sont considérées comme raisonnables.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Les dépenses (incluant les honoraires d'avocat) occasionnées par un administrateur ou fondé de pouvoir lors de la défense d'une action, d'un procès ou d'une procédure pour lesquels le paragraphe précédent peut s'appliquer, seront payées par la Société en avance des dispositions finales de telle action, procès ou procédure jusqu'à la réception de l'engagement par ou au nom de l'administrateur ou du fondé de pouvoir afin de rembourser cette somme si il est déterminé que cette personne ne peut être indemnisée par la Société par les présents Statuts. Toute avance de frais ne sera pas réputée exclure les autres droits auxquels le directeur ou fondé de pouvoir est en droit de recevoir.

**Art. 21. Surveillance de la Société.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 25 mars, à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration déterminera.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, des avis aux actionnaires ne peuvent être envoyés que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Les détenteurs d'actions au porteur sont obligés, pour être admis aux assemblées générales, de déposer une déclaration écrite auprès d'une institution indiquée dans la convocation au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée. Une telle déclaration doit être émise par une institution alliée au système de compensation et de règlement et indiquer que le nombre d'actions au porteur mentionnées dans cette déclaration appartient au dépôt collectif de cette

institution alliée au système de compensation et de règlement concerné et que la personne mentionnée dans la déclaration participe au dépôt collectif de l'institution à hauteur des actions au porteur mentionnées dans cette déclaration..

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent agir en personne ou ils peuvent se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax .

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'un(es) Catégorie(s) d'actions.** Les actionnaires de toute catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette catégorie d'action.

Les dispositions de l'article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit par câble, télégramme, télex ou téléfax.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une catégorie déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre catégorie ou d'autres catégories, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) catégorie(s), conformément à l'Article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»).

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 25. Distributions.** Dans les limites légales et suivant proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) déterminera l'affectation des résultats et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les propriétaires d'actions nominatives à l'adresse de ces actionnaires portée au registre des actions nominatives et pour les propriétaires d'actions au porteur sur présentation du coupon de dividende remis à l'agent ou aux agents désignés par la Société à cet effet.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## Titre V. Dispositions finales

**Art. 26. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le «dépositaire»).

Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2002.

Si le dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date où la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 27. Dissolution de la Société.** La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 29 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le conseil d'administration à une assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit aussi être soumise par le conseil d'administration à une assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des

présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, suivant le cas concret.

Par ailleurs, la Société doit être liquidée automatiquement si le dépositaire cesse d'accomplir ses devoirs et si le dépositaire n'a pas été remplacé dans le courant de deux mois avec l'accord de l'autorité de surveillance compétente.

**Art. 28. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 29. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 30. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots «personnes» ou «actionnaires» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non.

**Art. 31. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2002, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de WPSH MANAGEMENT N.V. en tant directeur général de la Société et de chaque membre du conseil des directeurs de surveillance (board of supervisory directors) de la Société dont les fonctions étaient liées à l'activité de la Société en tant que société de droit des Antilles Néerlandaises décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 Octobre 2005 aux Antilles Néerlandaises.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge à WPSH MANAGEMENT N.V. en sa qualité de directeur général de la Société ainsi qu'à chaque membre du conseil des directeurs de surveillance (board of supervisory directors) de la Société pour l'exercice de leurs fonctions liées à l'activité de la Société en tant que société de droit des Antilles Néerlandaises.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG, S.A. comme réviseur de la Société, pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le rapport d'évaluation du réviseur qui a vérifié la valeur des actifs de la Société qui s'élève à USD 825.739.071.

La conclusion de ce rapport d'évaluation est la suivante:

«On the basis of our procedures, nothing come to our attention, that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the net asset value of the shares to be issued.»

Ce rapport d'évaluation restera annexé au présent acte.

L'Assemblée décide d'approuver le capital social émis de la Société et reconnaît que le capital social de la Société, avant le transfert du siège social, était divisé en 528.092 actions émises d'une valeur nette comptable de USD 1.563,62 par action.

L'assemblée approuve ensuite que le conseil d'administration de la Société puisse procéder à des divisions d'actions de manière qu'une action existante puisse être divisée en dix actions nouvelles.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée approuve que le conseil d'administration de la Société ait la possibilité, à son entière discrétion et par résolution du conseil d'administration de la Société, d'émettre une classe d'actions exprimée en euros (les «Actions de la Classe EUR») en sus des Actions de la Classe USD sans valeur nominale.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée considère que:

a. l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 octobre 2005, a nommé M M.B. Bolle, M D.M.F. Brunner, M H.B. Smith, M J.C. Russell et M W.P. Stewart comme administrateurs de la Société à compter du jour du transfert effectif du siège social;

b. M H.B. Smith a depuis décliné sa nomination en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006;

c. Par conséquent, l'Assemblée souhaite nommer un autre administrateur à sa place.

Ainsi, l'Assemblée décide de confirmer que les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la Société à partir de ce jour et pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011:

Mr Martin B. Bolle, administrateur de société, né à Rotterdam le 12 février 1939, résidant à Wassenaar, Pays-Bas, au Bremhorstlaan 9, 2244 EN Wassenaar.

Mr Dominik M.F. Brunner, Directeur de DOMINIK M. BRUNNER & PARTNERS, LP., Guernsey, né à Basel, Suisse, le 19 novembre 1953, résidant au Dunantstrasse 60, CH-3074 Muri/Bern.

Mr John C. Russell, EO of W.P. STEWART CO, LTD, Bermuda, né à Pikeville, North Carolina, USA, le 12 novembre 1934, résidant au 16 East Point Lane, Hamilton FL04, Bermuda.

Mr William P. Stewart, Director and Chairman of W.P. STEWART & CO., LTD, Bermuda, né à New York, USA le 9 avril 1937, résidant au 12 Grape Bay Drive, Paget PG06, Bermuda.

L'Assemblée décide en outre, en sus des administrateurs nommés ci-dessus, de nommer à partir de ce jour la personne suivante comme administrateur de la Société pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011:

Mme Susan G. Leber, Chief Financial Officer de W.P. STEWART & CO., LTD., Bermuda; née à Brooklyn, NY, USA, le 3 août 1966, résidant au 82 Stafford Avenue, Staten Island, NY 10312.

*Dixième résolution*

L'Assemblée approuve que soient versés à chaque membre du conseil d'administration de la Société, des émoluments s'élevant à USD 10.000 par an, à l'exception du président du conseil d'administration, qui recevra USD 20.000 par an.

*Onzième résolution*

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée autorise le conseil d'administration de la Société à déléguer la gestion journalière de la Société à l'un quelconque des administrateurs.

*Douzième résolution*

L'Assemblée fixe l'adresse de la Société au Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

*Treizième résolution*

L'Assemblée autorise que l'un quelconque des administrateurs prenne toutes les mesures nécessaires en vue de l'enregistrement de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, dès réception de la confirmation de la radiation de la Société du registre de commerce et des sociétés aux Antilles Néerlandaises.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate, que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Niedner, V.Schon Hesse, M. Van Winsen et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 2006, vol. 437, fol. 47, case 3. – Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(068038.03/242/1694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

**EUROFINANZ-TRUST INTERNATIONALE FINANZ AG, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 103.501.

*Clôture de liquidation*

Par jugement du 18 mai 2006 (VI n° 368/06), le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a déclaré closes les opérations de liquidation de la société EUROFINANZ-TRUST INTERNATIONALE FINANZ AG, ayant eu son siège social à Luxembourg, sans inscription d'une adresse précise.

M<sup>e</sup> P. Kinsch

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09137. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(069135.02//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

**DEXIA LIFE EQUITIES, Fonds Commum de Placement.**

Le règlement de gestion du fonds DEXIA LIFE EQUITIES, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006 réf. BR-04616 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.*

Société Anonyme

Signatures

(058485.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

## EURO-POSTE, Fonds Commun de Placement.

### *Amendment to the Management Regulations*

EURO-POSTE MANAGEMENT COMPANY («The Management Company») acting as management company to EURO-POSTE (the «Fund») with the approval of BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG, as custodian of the Fund, has decided the following:

#### Section 2. The Management Company

The section 2 is restated as follows:

«The Fund is managed on behalf of the Unitholders by the Management Company, which shall have its registered office in Luxembourg.

The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77(2) of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitation of the Chapter 13 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

The Management Company is vested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions set forth in Article 5 hereafter, on behalf of the Unitholders, including but not limited to, the purchase, sale subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of each sub-fund within the objectives set forth in Article 4 and the restrictions set forth in Article 5 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Fund.

The Management Company may obtain investment information, advice and other services, remuneration for which will be at the Fund's or a sub-fund's charge. The remuneration for the Management Company may not exceed in aggregate an annual rate of 2% of the daily net asset value of the classes of the sub-funds during the relevant period. Out of this remuneration the Management Company will pay any investment manager or investment adviser appointed by it. The Management Company may, at its discretion, pay out of such remuneration, all or certain of the fees listed in section «13) Charges of the Fund».

Consolidated Management Regulations effective on July 24th, 2006.

Luxembourg, July 11th, 2006.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG / EURO-POSTE MANAGEMENT COMPANY

Service Investment Funds / -

Signatures / -

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068712.02//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

### **SAILA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.717.

### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Magnus Persson, médecin, demeurant 17, Ängsvägen à S-18141 Lidingö, de catégorie B de Monsieur Pontus Lindfelt, conseiller juridique, demeurant 33, rue Lemonier à B-1050 Bruxelles et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant Allmendzeilstr. 10B à D-77694 Kehl. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée accepte la démission de ELPERS & C° REVISEUR D'ENTREPRISES, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leur poste de Commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044194/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**ART-FOUNTAIN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 21, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg F 3.378.

**STATUTS**

Entre:

1. Maître Arsène Kronshagen, né le 16 juillet 1955 à Esch-Sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise, avocat à la Cour, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

2. Madame Marita Rüter, née le 17 janvier 1953 à Buchschachen (Autriche), de nationalité autrichienne, galeriste, demeurant à L-1475 Luxembourg, 21, rue du Saint-Esprit.

3. Mademoiselle Ricarda Braun, née le 27 août 1986 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, étudiante, demeurant à L-1475 Luxembourg, 21, rue du Saint-Esprit.

Il fut adopté à l'unanimité des voix en assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2006, les statuts de l'A.s.b.l. ART-FOUNTAIN comme suit.

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège, objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée ART-FOUNTAIN, A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à L-1475 Luxembourg, 21, rue du Saint-Esprit.

La durée de l'association est illimitée.

**Art. 3.** Elle a pour objet l'organisation de toutes manifestations, conférences culturelles et expositions d'art tant nationales qu'internationales ou toutes autres activités similaires ayant trait au monde de l'art.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, et de s'assurer la défense des intérêts de ses membres, et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

**Chapitre 2<sup>ième</sup>. Des associés et des membres d'honneur**

**Art. 4.** Le nombre minimum des associés est fixé à trois. Il ne comprend pas les membres d'honneur.

**Art. 5.** Sont admissibles comme membres associés, désignés comme «membre» dans les présents statuts, toutes personnes en manifestant la volonté déterminée à observer les présents statuts et agréés par le conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme membres d'honneur toutes personnes en manifestant la volonté, agréées par le conseil d'administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

**Art. 6.** La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de 50,- EUR.

Elle est fixée par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Les membres de l'association ne peuvent s'en retirer qu'en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle, ou ayant omis de la payer deux mois après qu'elle lui fut réclamée.

La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association.

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la plus prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

**Chapitre 3<sup>ième</sup>. De l'assemblée générale**

**Art. 8.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

1. La nomination et la révocation des commissaires-vérificateurs;
2. La nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
3. De prendre connaissance des comptes de l'exercice écoulé et du rapport du comité et d'y statuer, ainsi que d'examiner le budget de l'exercice en cours;
4. De décider de l'exclusion des membres;
5. De modifier les statuts et de fixer les cotisations;
6. De décider de la dissolution de l'association, sa mise en liquidation, ou sa fusion avec une autre association;
7. D'une manière générale, de prendre toutes décisions et de statuer sur toutes les affaires, qui lui sont soumises et qui ne sont pas contraires à la loi, ou à l'ordre public.

**Art. 9.** L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration tous les ans endéans les deux mois qui suivent la clôture annuelle des comptes.

**Art. 10.** En cas de besoin le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration, et ce endéans les deux mois, lorsque 1/5 des associés en font la demande.

**Art. 11.** Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 12.** Les associés qui, en application des articles 10 et 11, veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du conseil d'administration huit jours avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 8.

**Art. 14.** Tous les associés doivent être convoqués par écrit au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

**Art. 15.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée générale ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents.

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, et si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix.

c) si dans la seconde assemblée, les 2/3 des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 17.** Les décisions de l'assemblée générale sont:

- portées à la connaissance des membres par voie de lettre circulaire.

- inscrites dans un registre ad hoc qui est tenu au siège social, et qui peut être consulté par des tiers.

#### Chapitre 4<sup>ème</sup>. Du conseil d'administration

**Art. 18.** L'association est administrée par un conseil d'administration composée de trois membres au moins et de quinze membres au maximum. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour le terme de trois ans jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le tiers sortant à la fin du premier exercice étant désigné par tirage au sort. Le président, le secrétaire, et le trésorier ne peuvent être sortants conjointement. Les membres sortants du conseil d'administration sont immédiatement rééligibles. Les candidatures doivent être présentées par écrit au président 8 jours avant l'ouverture de l'assemblée générale.

**Art. 19.** Le président, le secrétaire et le trésorier sont choisis tous les ans par le conseil d'administration dans son sein.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs se remplissent par le plus ancien des membres du conseil.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, associés ou non, rémunérés ou non.

**Art. 20.** Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération, doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il statue en outre sur les admissions de nouveaux membres qui en ont préalablement fait la demande par écrit au conseil et qui sont parrainés par au moins deux autres membres.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

**Art. 21.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles

ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le conseil d'administration.

**Art. 22.** La surveillance de l'administration est exercée par deux commissaires élus par l'assemblée générale pour une année et rééligibles immédiatement à l'expiration de leur mandat.

**Art. 23.** Les commissaires veillent à la stricte exécution des statuts et exercent le contrôle sur toute la gestion de l'association, soit des écritures des livres, soit de l'état de la caisse.

#### **Chapitre 5<sup>ème</sup>. Ressources, année sociale, comptes annuels**

**Art. 24.** Les ressources de l'association se composent

- a) des cotisations annuelles
- b) des dons en sa faveur
- c) des subsides accordés par des particuliers ou par les pouvoirs publics
- d) du produit des fêtes, de concours, de manifestations, etc.

**Art. 25.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 26.** Les comptes sont arrêtés au 31 décembre de chaque année et soumis pour approbation à l'assemblée générale avec le rapport des commissaires de surveillance.

**Art. 27.** La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant l'observation des formalités et conditions énoncées par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique. L'assemblée générale, qui prononcera la dissolution, désignera le ou les liquidateur(s) et déterminera leurs pouvoirs.

L'actif net sera affecté à une institution semblable ou à une oeuvre d'utilité générale.

**Art. 28.** Toutes questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 prémentionnées.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Kronshagen / M. Ruiter / R. Braun.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07426. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072960.03//152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

#### **SUEZ LUX GLOBAL SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 40.636.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

(043459/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

#### **GEFIP EUROLAND QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.100.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 3 mai à 11.00 heures*

##### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Hubert Jousset, M. Eric Michelet, M. Jérôme Magnin et BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg représentée par M. Sébastien Lecaudey, M. Georg Lasch et M. Craig Fedderson pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

##### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, MAZARS, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043709/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.



**AYRTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 54.093.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043461/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**LA LUXEMBOURGEOISE RE, Société Anonyme de Réassurance.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 57.632.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

LA LUXEMBOURGEOISE RE, Société Anonyme de Réassurance

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

(043707//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**AM BANN 3 SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 81.604.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

AM BANN 3 SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

(043708//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**APOLLO RETAIL (US), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 111.564.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 mars 2006*

Le 27 mars 2006, l'Associé Unique de APOLLO RETAIL (US), S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Stuart Savidge, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. John Ruane, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Anne Delord,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,
- Mike Pashley,
- John Ruane.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043817/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**LA PIERRE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 83.761.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Signature

*Un Mandataire*

(043784//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**PATRON CAPITAL ALPENTHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 82.604.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Joseph Mayor et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02248. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043976/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**G.O. IB - LUXEMBOURG THREE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 108.148.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02217. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043973/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**L'ATELIER DU BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R. C. Luxembourg B 82.297.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

J. Elvinger

*Notaire*

(043908/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**PATRON HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 82.605.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Joseph Mayor et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043975/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**SOFTWHEELS, Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 94.017.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Signature.

(043993//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**BOND INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 53.805.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Signature.

(043995//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**H INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 78.963.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043980/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**H INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 78.963.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043982/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**VENITUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 82.379.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(043977/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**IMMOBILIERE OLIVE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 84.954.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043978/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**PATRON KU'DAMM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 112.170.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort, Géraldine Schmit et Jacqueline Musquar, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043979/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**MORISSON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 75.790.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(044000/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**REAL ESPANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.228.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043986/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**REAL ESPANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.228.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043989/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**DEUTSCHE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 109.453.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043988/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**ECONOMA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.716.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BP02496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(044138//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**ECONOMA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.716.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BP02499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(044136//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**PATRON KU'DAMM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 112.169.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort, Géraldine Schmit et Jacqueline Musquar, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043990/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**E.M.A.I.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 88.462.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Joseph Mayor et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043992/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**COSMIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 39.134.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes de la société. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044164/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**HPFI FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 115.070.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006**Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Philippe Vanderhoven et Christophe Davezac, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043994/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**BACKFORD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 99.563.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006**Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Géraldine Schmit, Joseph Mayor et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043996/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**SPLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.267.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(044176/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**SPLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.267.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(044174/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**KEYTRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 69.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Voortman

*Administrateur-Délégué*

(044002//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**WHY NOT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 75.796.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(044003/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**MARINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.612.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 5 avril 2006:

1. Monsieur Anacleto Proietti, retraité, demeurant à Via dei Levii, 29, I-00174 Rome, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Luca Proietti. Le mandat de Monsieur Anacleto Proietti expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03183. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044005/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**BAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.419.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 27 avril 2006 au siège social que:

1. La démission d'EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes a été acceptée avec effet au 27 avril 2006.

2. EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, BVI est nommée Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 27 avril 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00406. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044141//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---



**MICROMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7210 Helmsange, 5, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 80.205.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044026//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**TANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 29.520.

## EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 5 avril 2006:

1. Monsieur Anacleto Proietti, retraité, demeurant à Via dei Levii, 29, I-00174 Rome, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Luca Proietti. Le mandat de Monsieur Anacleto Proietti expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044006/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**WYCOMBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 56.425.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(044009/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**PROGIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 39.118.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2006*

En date du 25 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

D'accepter la démission de Monsieur Pierre Cimino de sa fonction d'administrateur.

D'accepter la démission de Monsieur Franck Gimel de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société.

D'appeler la société ERNST & YOUNG, à Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, à Munsbach, à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044084/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**LUXAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 105.566.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(044014/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**TECKEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 90.411.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(044017/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**LADENBAU BLÄSER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044059/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**LADENBAU BLÄSER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.935.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044061/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**LADENBAU BLÄSER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044062/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**BELTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.176.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 2 mai 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., Société de droit luxembourgeois, sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
TRIMAR MANAGEMENT S.A., Société de droit luxembourgeois, sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 mai 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 2 mai 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044161/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**ALTOMARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 73.132.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour ALTOMARE S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(044169/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**ALTOMARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 73.132.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03863, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour ALTOMARE S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(044170/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**SPLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 94.267.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2006*

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michel Thibal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044167/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 111.046.

*Extrait des décisions de l'associé unique datées du 6 avril 2006*

L'associé unique:

- a décidé de transférer le siège social du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

- a accepté la démission de Monsieur Henry Peter, né le 22 avril 1957 à Boston, Etats-Unis, domicilié 10, via Somaini, CH-6901 Lugano, Suisse, et de MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. B 51.100, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de leurs fonctions de Gérant, avec effet au 6 avril 2006.

- a nommé aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 6 avril 2006:

- Monsieur Antonio Di Stefano, employé privé, né le 26 juillet 1972 à Potenza, Italie, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, né le 15 juillet 1952 à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

- Monsieur Giovanni Stucchi, avocat, né le 21 juillet 1962 à Lausanne (Suisse), domicilié au 10, via Somaini, CH-6901 Lugano (Suisse).

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Salvatore Capodiferro, Gérant;

- Monsieur Antonio Di Stefano, Gérant;

- Monsieur Jean-Marc Heitz, Gérant;

- Madame Romaine Scheefer-Gillen, Gérante;

- Monsieur Giovanni Stucchi, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03843. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044234/029/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**LANNAGE S.A., Société Anonyme.****Société absorbante.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 63.130.

**PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES HOLDING S.A., Société Anonyme.****Société absorbée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 99.949.

**PROJET DE FUSION**

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de:

I.- la société LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.130, a été constituée suivant acte notarié du 23 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 347 du 14 mai 1998, et dont les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 17 avril 2003, en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 11 juillet 2006.

II.- la société PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.949, constituée suivant acte notarié en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 527 du 19 mai 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2006, non encore publié,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 11 juillet 2006.

Une copie certifiée du procès-verbal de chacune de ces réunions, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restant annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite personne comparante, agissant en sa double qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après:

1) Sociétés fusionnantes:

PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES HOLDING S.A., société anonyme dont le siège social est au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.949 (ci-après appelée «société absorbée»),

LANNAGE S.A., société anonyme dont le siège social est au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.130 (ci-après appelée «société absorbante»).

2) La société absorbante est titulaire de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital et détient la totalité des droits de vote de la société absorbée.

3) Les sociétés fusionnantes n'ont émis ni actions conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des actions.

4) La société absorbante absorbera la société absorbée aux termes d'une fusion conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

5) A partir du 23 juin 2006, toutes les opérations de la société absorbée, la société PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES HOLDING S.A., sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante LANNAGE S.A.

6) Aucun avantage particulier n'est conféré aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

7) La fusion entraînera de plein droit, à partir de sa prise d'effet, la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante, à sa valeur comptable.

8) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

9) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant un délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Sous réserve du droit des actionnaires de la société absorbante prévu au paragraphe ci-avant, la fusion deviendra effective après expiration du délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C et entraînera de plein droit et simultanément les effets prévus à l'article 274 [exception faite du point b) du paragraphe (1)] de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

11) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prendront fin à la date de la fusion et décharge leur sera accordée.

12) Les livres et documents de la société absorbée seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société absorbante et les actions de la société absorbée seront annulées.

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: S. Wiander, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2006, vol. 905, fol. 45, case 22. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(072372.02/239/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

### **DEXIA FUND II, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion du fonds DEXIA FUND II, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

(068798.03//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

### **AXA IM GTAA, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion prenant effet le 28 juin 2006 concernant le fonds commun de placement AXA IM GTAA, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

The management regulations effective as of 28th June 2006 with respect to the fund AXA IM GTAA, registered in Luxembourg on 19 July 2006 under the reference LSO-BS07319, has been filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register on 20 July 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

Un mandataire

Signature

(071737.03//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

### **PanAlpina SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 4, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 62.625.

Der Verwaltungsrat lädt die Aktionäre zu der

#### **JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre ein, die am 9. August 2006 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, mit der folgenden Tagesordnung stattfinden wird:

#### *Tagesordnung:*

1. Genehmigung des Berichtes des Verwaltungsrates und des Berichtes der Wirtschaftsprüfer für das am 31. Dezember 2005 beendete Geschäftsjahr;
2. Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2005 beendete Geschäftsjahr;
3. Gewinnverwendung für das am 31. Dezember 2005 beendete Geschäftsjahr;
4. Entlastung des Verwaltungsrates und der Wirtschaftsprüfer für die am 31. Dezember 2003, 2004 und 2005 beendeten Geschäftsjahre;
5. Verschiedenes.

In Übereinstimmung mit dem Gründungsvertrag der Gesellschaft und den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, benötigen die Entscheidungen der Versammlung nicht die absolute Mehrheit der Stimmen. Entscheidungen können durch einfache Mehrheit der anwesenden bzw. vertretenen Aktionäre getroffen werden.

*Bedingungen zur Teilnahme an der Versammlung*

Alle Aktionäre haben das Recht, an der Generalversammlung teilzunehmen, indem sie der Gesellschaft (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration PanAlpina SICAV) bis zum 4. August 2006 ihre Eigenschaft als Aktionär nachweisen und ihre Teilnahmeabsicht bestätigen. Jeder Aktionär hat die Möglichkeit, einer beliebigen Person eine Vollmacht zu erteilen, um sich auf der Versammlung vertreten zu lassen. In diesem Fall ist ein Vollmachtsvordruck am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Damit die Vollmacht berücksichtigt werden kann, muss sie ausgefüllt und unterschrieben bis spätestens zum 4. August 2006 am Sitz der Gesellschaft eingegangen sein.

Die Personen, die als Aktionäre oder als Bevollmächtigte an der Versammlung teilnehmen, müssen dem Vorsitzenden eine Bescheinigung der Blockierung der Anteile vorlegen, die sie persönlich oder aufgrund einer Vollmacht im Register einer Depotstelle oder im Register der SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, halten.

I (03464/755/34)

Der Verwaltungsrat.

**NOVA EDITIOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.509.

Vous êtes priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à Luxembourg, 8, boulevard Royal, le 7 août 2006 à 13.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération sur la proposition d'un financement actionnaire à la société EDIZIONI IL RIFORMISTA;
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2005;
3. Divers.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

I (03322/744/14)

**TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 67.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 août 2006 à 14.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

*Ordre du jour:*

1. Démission de deux administrateurs en la personne de MM. Sandro Fenyo et Enea Foletti et décharge à leur donner;
2. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
3. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 octobre 2005 et affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (03456/693/22)

Le Conseil d'Administration.

**POM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 61.664.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 août 2006 à 13.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport de vérification du commissaire pour les exercices se clôturant le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.

3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

I (03457/581/16)

---

**ARGENTA-FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 26.881.

Le Conseil d'Administration d'ARGENTA-FUND SICAV a le plaisir d'inviter les actionnaires et ses administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 1<sup>er</sup> août 2006 à 14.00 heures au siège social de la société.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire concerne la ratification de la nomination de deux administrateurs délégués.

L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Ratification de la nomination de Monsieur Michel Waterplas et Monsieur Erik Schoepen à la fonction d'administrateur-délégué.

Proposition du Conseil d'Administration:

«L'Assemblée Générale Extraordinaire ratifie la nomination de Monsieur Michel Waterplas et Monsieur Erik Schoepen à la fonction d'administrateur-délégué avec délégation des pouvoirs de la gestion journalière pour une durée illimitée.»

2. Divers.

Les décisions concernant tous les points à l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum de présence. Elles sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour être admis à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires devront avoir déposé leurs actions au plus tard le 24 juillet 2006 au siège d'ARGENTA BANQUE D'EPARGNE / ARGENTA SPAARBANK à 2018 Anvers, Belgique 49-53 (Belgique) ou au siège d'ARGENTABANK LUXEMBOURG, 27, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
II (03424/283/26) Le Conseil d'Administration.

---

**SFF (SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 81.597.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

prorogée qui aura lieu le mercredi 2 août 2006 à 16.00 heures au siège de la société sis 1 rue Goethe à L-1637 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- démission des administrateurs, du commissaire aux comptes, du domiciliataire et du siège de la société;
- décharge aux administrateurs, commissaire aux comptes et domiciliataire sortants;
- nomination des administrateurs, du commissaire aux comptes et du domiciliataire remplaçants;
- transfert du siège de la société;
- divers.

Le 13 juillet 2006.

II (03426/000/17)

*Les Membres du Conseil d'Administration.*

---